

QU'EST-CE QUE LE CHEQUE DOMICILE CESU ?

C'est un moyen de paiement sécurisé. Il permet de régler tous les Services à la Personne (garde d'enfants, soutien scolaire, aide à domicile...) effectués à domicile par un intervenant en direct ou un prestataire de services, et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile. Ce chèque sera subventionné par le Comité d'Entreprise.

Bon à savoir : vous bénéficiez **d'un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes restant à votre charge**. Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.chequedomicile.fr

*Vos Chèques Domicile CESU commandés en n seront valables jusqu'au 31 janvier n+1.

A COMBIEN DE CESU AVEZ-VOUS DROIT ?

- Le CSE IPSOS vous propose une enveloppe de **400 €** de Chèques Domicile CESU subventionnés entre **20 et 40% selon la tranche à laquelle vous appartenez**.

- Vous bénéficierez donc au maximum de **15 Chèques Domicile CESU de 20 € ou de 8 Chèques Domicile CESU de 50 €**.

Exemple : (basé sur les critères d'attribution de la Tranche 1)

15 CESU à 20 € :	400 €
Subvention du CE (40%)* :	160 €
Votre participation :	240 €
Votre crédit d'impôt :	- 120 €

Coût final : **120 €**

*Exemple T1.

Tranches	Subvention du CE %
T1	40%
T2	35%
T3	30%
T4	25%
T5	20%

COMMENT OBTENIR VOS CESU ?

Vous pouvez commander vos Chèques Domicile CESU deux fois dans l'année (ci dessous, les échéances) :
28 janvier 2021 - 28 juin 2021

Toute demande effectuée après cette date sera valable pour la prochaine période de commande. Le formulaire est disponible au CE pendant les heures de permanence et est également téléchargeable à l'adresse suivante www.chequedomicile.fr/client/ipsosce

UNE QUESTION ? UNE PRECISION ? TROUVER UN PRESTATAIRE ?

Concernant l'utilisation des CESU :

- Rendez-vous sur www.chequedomicile.fr ou sur le site du CNCESU www.cesu.urssaf.fr

- Contactez la hot line CHEQUE DOMICILE du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h 30 au

N° Indigo 0 825 000 103

0,15 € TTC / MN

PLUSIEURS POSSIBILITES D'UTILISATION

Avec le Chèque Domicile CESU, vous choisissez la formule d'intervention qui vous convient le mieux : vous recrutez et employez la personne de votre choix ou vous faites appel à un prestataire de services, un mandataire ou une structure de garde d'enfant.